

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 JUILLET 2024

DELIBERATION N°24/84

REMISE GRACIEUSE

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération n°23-93 du Conseil d'Administration du 28 juin 2023 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Bureau et au Directeur Général,
- VU les avis favorables de l'agent comptable du 06/06/2024,
- VU la note présentée au Conseil d'Administration,

Sur proposition du Président,

- Approuve la remise gracieuse d'un montant de 9 755.30 € TTC au profit de la commune d'Allan.

La Directrice Générale

DocuSigned by:
Florence HILAIRE
EBC60336457847D...

Florence HILAIRE

Le Président du Conseil d'Administration

Signé par :
VERCHERE Patrice
BDF109246CCC445...

Patrice VERCHERE

Pour la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône, par délégation, le Secrétaire général
Adjoint pour les affaires régionales

Signé par :
Sylvain PELLETERET
BFDAC10A80DC4A7...

Sylvain PELLETERET